

LES NOUVELLES

DU PAYS

Informers pour apporter des solutions

Gouvernance

Grégoire Owona s'embourbe dans le juridisme face aux attentes des Camerounais

En invoquant la Constitution pour récuser le débat sur la gouvernance, le ministre Grégoire Owona semble ignorer les attentes d'un peuple lassé des promesses sans lendemain. Près d'un an après l'investiture de Paul Biya, gouvernement attendu, rajeunissement des dirigeants des entreprises publiques et vice-présidence toujours sans titulaire alimentent les interrogations. A force de défendre la légalité, Grégoire Owona esquivé la question essentielle : quand les actes suivront-ils les annonces ?

Pages 2 & 3



Sécurité routière
Ngallè Bibéhè suspend
huit permis de conduire
pour 12 mois

Page 6



Fiscalité camerounaise
Le patronat dénonce
une pression
qui étouffe
les entreprises

Pages 10 & 11

AES Sonel, finances publiques

Dr Basile Atangana Kouna et Louis Paul Motaze ripostent



Ancien Directeur Général de Camwater et ancien ministre de l'Eau et de l'Energie, Dr Basile Atangana Kouna monte au créneau, aux côtés de Louis Paul Motaze, actuel ministre des Finances, pour répondre aux accusations liées à la cession d'AES Sonel en 2014 et à la gestion économique de l'Etat. Une mise au point qui invoque les procédures institutionnelles et défend le bilan des investissements dans les secteurs de l'eau et de l'électricité.

Page 5



■Gouvernance

Grégoire Owona défend la Constitution, les Camerounais réclament des actes

À force de répondre aux inquiétudes des citoyens par des arguments juridiques, le ministre Grégoire Owona prend le risque de passer à côté de l'essentiel : la Constitution ne saurait être un paravent face aux attentes d'un peuple qui veut voir son pays gouverné avec davantage de dynamisme. Près d'un an après l'investiture de Paul Biya, les promesses de renouveau attendent toujours leur traduction concrète.

Il fallait bien que quelqu'un monte au créneau pour défendre la ligne officielle. Grégoire Owona, secrétaire général adjoint du Comité central du RDPC, s'en est chargé. Dans une tribune publiée le 9 octobre 2026 dans Cameroon Tribune, le ministre oppose la rigueur constitutionnelle aux intellectuels qui appellent à une transition politique au Cameroun. Son argument central est connu : la Constitution ne reconnaît pas la «vacance de fait» et nul ne saurait décréter, sur la base d'impressions politiques, que le président de la République n'est plus en mesure d'exercer ses fonctions.

Sur le plan strictement juridique, le débat mérite d'être posé avec sérieux. La continuité de l'État, le respect des institutions et les procédures de succession ne sont pas des questions secondaires. Personne ne peut raisonnablement prétendre qu'une tribune ou une conférence de presse suffirait à provoquer une vacance présidentielle. Mais, à trop vouloir ramener le débat national à la seule interprétation des textes, Grégoire Owona semble oublier une évidence : un pays ne se gouverne pas uniquement avec des articles de Constitution. Il se gouverne aussi par des décisions, des actes et des résultats. C'est précisément là que le bât blesse.

La Constitution ne répond pas à toutes les questions

Les Camerounais n'ont pas nécessairement besoin qu'on leur explique, à longueur de tribunes, que la République n'a pas de dauphin, que le pouvoir ne se transmet pas comme un héritage familial ou que la vacance présidentielle obéit à des conditions constitution-



nelles précises. Ils attendent surtout de savoir où va leur pays, quand les engagements annoncés au sommet de l'État seront concrétisés et pourquoi les changements promis tardent à se matérialiser.

Près d'un an après la prestation de serment du Chef de l'État, le 6 novembre 2025, les attentes demeurent nombreuses. La formation du nouveau gouvernement, annoncée dans les prochains jours selon les déclarations qui ont circulé dans le débat public, reste attendue. Le renouvellement et le rajeunissement des équipes dirigeantes des entreprises publiques, régulièrement évoqués comme des leviers de modernisation, doivent encore être appréciés à l'aune des décisions effectivement prises. Quant au poste de vice-président de la République, créé par la révision constitutionnelle du 14 avril 2026, il demeure, à ce jour, sans titulaire.

Ces dossiers ne relèvent pas de la spéculation sur une hypothétique vacance du pouvoir. Ils touchent directement à la conduite des affaires pu-

bliques. Ils interrogent la capacité de l'appareil d'État à se renouveler, à accélérer les réformes et à répondre aux urgences économiques et sociales.

Le problème n'est donc pas de savoir si quelques intellectuels ont juridiquement

le pouvoir de déclarer le président empêché. Le problème est de comprendre pourquoi, alors que les attentes de renouvellement sont fortes, tant de décisions structurantes restent suspendues à l'horizon des annonces.

La légalité est une condi-

tion nécessaire de la gouvernance, mais elle ne saurait tenir lieu de bilan.

Un vice-président pour quelle impulsion ?

L'introduction du poste de vice-président dans la Constitution aurait dû ouvrir un débat de fond sur la modernisation du fonctionnement de l'exécutif. Pourquoi cette nouvelle fonction a-t-elle été créée ? Quelles responsabilités son titulaire devra-t-il exercer ? Quelle articulation sera établie entre la présidence de la République et cette nouvelle institution ? Et surtout, quand les Camerounais pourront-ils en connaître le titulaire et les missions concrètes ?

Ces interrogations sont d'autant plus légitimes que Paul Biya, âgé de 93 ans en octobre 2026 et devant avoir 94 ans en février 2027, dirige le pays depuis novembre 1982. L'âge du chef de l'État n'est ni un délit ni, en lui-même, une



LES NOUVELLES

DU PAYS

Informer pour apporter des solutions

B.P. 15.579 Douala

Tél. : (237) 674.77.97.97 / 694.77.77.86

E-mail : j-lesnouvellesdupays@yahoo.fr

Site web : www.j-lesnouvellesdupays.com

Directeur de la Publication

Victor NDOKI

e-mail : vndoki@yahoo.fr

Assisté de

Sylviane EPOSSI

Conseiller à la Direction

Dominik FOPOUSSI

Rédacteur-en-chef

Etienne PENDA

Chef Desk Yaoundé

Josselin NGANDONGO

(Cell. 694.17.54.02)

Assistant administratif

Aurelien NTAMACK

Relations publiques

Arlette Messina Mvondo

Grand Reporter

Ive TSOPGUE

(Cell. 697.28.00.09)

Rédaction

Etienne PENDA

Henri MEKANA

Henri Donatien AYANG

Alex BEMA

Flaubert KAMGA

Jean-Jacques ONANA

Reportage / Infographie

Roudolphe EYAMBE

Archives et Documentation

Jacques TIATY

Impression

LE LOCALIER, YAOUNDÉ (699.39.81.01)

Distribution

Les Nouvelles du Pays / e-kiosque

cause constitutionnelle d'empêchement. Il ne dispense cependant pas les citoyens de s'interroger sur les mécanismes permettant d'assurer, dans la durée, la continuité de l'action publique et l'efficacité de la décision.

Dans le contexte camerounais, il est légitime de se demander si la création de cette fonction ne répond pas, entre autres objectifs, à la volonté d'insuffler une nouvelle impulsion aux missions présidentielles, de renforcer la continuité institutionnelle et de mieux organiser la conduite des affaires de l'État. Il s'agit d'une interprétation politique plausible, non d'une intention officiellement établie.

Dès lors, pourquoi avoir modifié la Loi fondamentale pour introduire une fonction aussi importante si sa mise en œuvre ne s'accompagne pas rapidement de clarifications sur son rôle et son titulaire ? Une réforme institutionnelle ne prend tout son sens que lorsqu'elle produit des effets lisibles dans l'organisation et le fonctionnement de l'État.

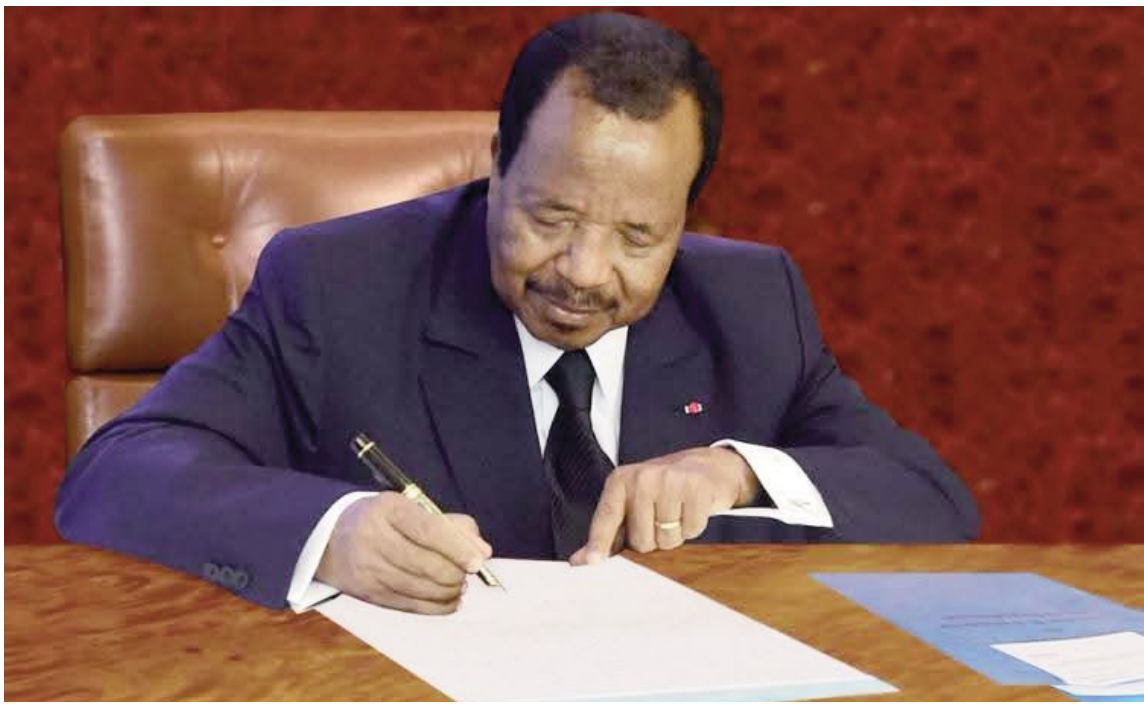
À ce stade, le vide autour de cette nomination nourrit les interrogations au lieu de les dissiper. Il appartient aux autorités compétentes d'apporter des éclaircissements, dans le respect des prérogatives constitutionnelles du Chef de l'État.

Le débat sur l'âge et la capacité de gouverner n'est pas une injure

C'est ici que le raisonnement de Grégoire Owona montre ses limites politiques. En récusant la «vacance de fait», il semble vouloir fermer une discussion que les Camerounais, eux, entendent poursuivre : celle de l'exercice concret du pouvoir, de son rythme et de son efficacité.

Constater que l'âge avancé du président, la durée exceptionnelle de son séjour au pouvoir ou les interrogations sur la conduite quotidienne des affaires publiques alimentent des inquiétudes n'est pas prononcer un verdict juridique. C'est participer à un débat politique légitime.

Il faut donc distinguer deux choses. D'un côté, la capacité



juridique d'exercer la fonction présidentielle, qui ne peut être remise en cause que selon les procédures prévues par la Constitution. De l'autre, l'appréciation citoyenne de la gouvernance, de la présence politique, de la rapidité des décisions et des résultats obtenus. Confondre ces deux niveaux revient à faire croire que toute interrogation sur le fonctionnement de la présidence serait une attaque contre les institutions.

Or, ce n'est pas parce que la Constitution ne reconnaît pas la «vacance de fait» que les citoyens doivent renoncer à discuter de l'efficacité de l'exécutif. Ce n'est pas parce que le président n'est pas juridiquement déclaré empêché que toute question sur le rythme de la gouvernance devient illégitime.

L'âge du chef de l'État, pris isolément, ne permet pas de conclure à une incapacité. Mais les Camerounais ont le droit de demander si les mécanismes de décision et de coordination du pouvoir répondent aux exigences du moment. Critiquer le fonctionnement du pouvoir n'est pas insulter celui qui l'incarne. Réclamer une gouvernance plus efficace n'est pas attenter à la République.

Ce que les citoyens demandent, au fond, c'est que l'État fonctionne, que les engagements soient respectés et que les institutions produisent les résultats pour lesquels elles existent.

Des promesses à l'épreuve des actes

Le décalage entre les attentes et les décisions effec-

tives constitue aujourd'hui l'une des principales sources de frustration. Les annonces de renouvellement gouvernemental, de rajeunissement des directions générales des entreprises publiques et de réorganisation de l'exécutif ont nourri l'espoir d'une nouvelle dynamique. Mais une promesse, aussi solennelle soit-elle, ne saurait remplacer une décision formelle.

Le gouvernement est attendu sur la mise en œuvre des orientations présidentielles. Les entreprises publiques ont besoin de dirigeants capables de répondre aux impératifs de performance, de transparence et de modernisation. L'administration doit pouvoir s'appuyer sur des équipes renouvelées, lorsque cela est nécessaire, et sur des mécanismes de responsabilité clairement établis.

Le pays fait face à des défis considérables : infrastructures insuffisantes, difficultés d'accès à l'énergie, pression sur le pouvoir d'achat, chômage des jeunes, endettement et attentes croissantes en matière de services publics. Dans un tel contexte, les Camerounais ne peuvent se contenter d'un débat institutionnel abstrait. Ils veulent savoir quelles décisions seront prises, dans quels délais et avec quels effets sur leur quotidien.

La défense du pouvoir ne doit pas étouffer le débat national

La question n'est pas de réclamer des changements pour le simple plaisir de changer. Elle est de demander que les

responsabilités publiques soient exercées avec le sens de l'urgence qu'impose la situation du pays.

Grégoire Owona a raison sur un point essentiel : les institutions ne peuvent être soumises aux humeurs du moment, et toute succession présidentielle doit respecter la Constitution. Mais ce rappel ne saurait suffire à répondre aux préoccupations relatives à la gouvernance.

À force de brandir la Loi fondamentale comme une réponse universelle, les responsables politiques risquent de transformer une exigence de légalité en argument d'évitement. Or, défendre la Constitution, ce n'est pas interdire de questionner les choix du pouvoir. C'est aussi veiller à ce que les institutions servent effectivement l'intérêt général.

Il serait tout aussi réducteur de prêter systématiquement aux défenseurs du statu quo des motivations personnelles sans éléments permettant de les établir. Mais il est légitime de s'interroger sur la finalité d'un discours politique qui consacre autant d'énergie à récuser les critiques qu'à répondre aux attentes concrètes des citoyens.

Le Cameroun mérite mieux que des querelles de vocabulaire

La République n'appartient ni aux intellectuels qui réclament une transition, ni aux responsables qui défendent le pouvoir en place. Elle appartient aux Camerounais. Et ceux-ci doivent pouvoir dé-

battre de l'avenir de leur pays sans que toute interrogation soit assimilée à une offense.

Au fond, le débat ne devrait pas opposer ceux qui invoquent la Constitution à ceux qui réclament une évolution politique. Il devrait permettre de concilier la stabilité institutionnelle, le respect du droit et l'exigence d'une gouvernance efficace.

Le président de la République dispose de prérogatives constitutionnelles. Il lui revient de les exercer dans le cadre fixé par la Loi fondamentale. Mais les citoyens, eux, disposent du droit de juger l'action publique, de demander des comptes et d'exprimer leurs inquiétudes sur le fonctionnement des institutions.

Le Cameroun n'a pas besoin que l'on transforme chaque critique en bataille sémantique autour de la «vacance de fait», du «dauphin» ou de la «succession». Il a besoin de réponses concrètes sur les réformes annoncées, la composition de l'équipe gouvernementale, le renouvellement des dirigeants publics et la mise en œuvre de la nouvelle architecture constitutionnelle.

La Constitution doit protéger la République, non servir de refuge à ceux qui refusent d'affronter les questions dérangeantes. La continuité de l'État ne signifie pas l'immobilisme. Et le respect des institutions ne commande pas le silence des citoyens.

Trêve donc des arguments qui donnent le sentiment de privilégier la conservation des positions acquises au détriment du débat sur l'intérêt général. Le Cameroun mérite une gouvernance à la hauteur de ses ambitions, des dirigeants attentifs aux urgences nationales et des engagements qui se traduisent en actes.

Car, en définitive, les Camerounais ne demandent pas que la Constitution soit contournée. Ils demandent qu'elle coexiste avec une gouvernance vivante, responsable et efficace.

Et sur ce terrain, aucune démonstration juridique, aussi savante soit-elle, ne pourra durablement remplacer les résultats attendus.

Victor NDOKI

■ Drame à Bonaloka

L'effondrement d'un immeuble sur une habitation tue quatre membres d'une famille

La tragédie s'est produite dans la nuit du vendredi 9 octobre 2026, au quartier Bassa, à Bonaloka.

Un pan d'un immeuble de quatre niveaux en construction s'est effondré sur une habitation en matériaux provisoires, tuant un adulte et trois enfants, dont un bébé de 11 mois. Un autre enfant, grièvement blessé, est hospitalisé en soins intensifs. Au lendemain du drame, le maire de la ville, Roger Mbassa Ndine, s'est rendu sur les lieux pour exprimer sa compassion aux familles endeuillées.



Mbassa Ndine, s'est rendu sur les lieux, dans la matinée du samedi 10 octobre 2026. Profondément affecté par la perte de vies humaines, l'édile a présenté ses condoléances aux familles éprouvées, en son nom personnel et au nom de l'ensemble de l'Exécutif communautaire.

Dans son message, il a exprimé sa profonde compassion aux proches des victimes, tout en formulant des vœux de prompt rétablissement à l'enfant blessé, dont l'état nécessite une prise en charge intensive.

Le maire a également salué la mobilisation et le professionnalisme des éléments du Corps national des sapeurs-pompiers, des forces de police et des équipes techniques dépêchées sur le site pour les opérations de secours et les interventions consécutives à l'effondrement.

Au-delà du bilan humain, ce drame remet au premier plan la question de la sécurité des constructions dans les quartiers de Douala, où des habitations peuvent se retrouver à proximité immédiate de bâtiments en chantier. L'établissement des responsabilités et la détermination des causes de l'effondrement seront essentiels pour éclairer les circonstances de cette tragédie et prévenir, autant que possible, la répétition de tels accidents.

Roudolphe EYAMBE

La nuit du vendredi 9 octobre 2026 a viré au cauchemar pour une famille du quartier Bassa, au lieu-dit Église Évangélique du Cameroun (EEC) de Bonaloka, dans l'arrondissement de Douala III. L'effondrement partiel d'un immeuble de quatre niveaux en construction a enseveli une habitation voisine, emportant quatre vies et plongeant les proches des victimes dans une profonde consternation.

Selon les premières informations recueillies auprès des riverains, une partie de l'immeuble en chantier se serait détachée avant de s'abattre sur une petite maison

construite en matériaux provisoires, située juste à côté. Cette habitation était occupée par M. Elessa et ses enfants. Le bâtiment en construction appartiendrait, selon les témoignages du voisinage, à son frère jumeau.

Deux enfants échappent au drame

À l'intérieur de la maison au moment de l'effondrement se trouvaient plusieurs membres de la famille. Le bilan communiqué par le maire de la ville de Douala, Roger Mbassa Ndine, fait état de quatre décès : un adulte et trois enfants âgés respectivement de 11 mois, 6 ans et 7 ans. Un autre

enfant, grièvement atteint lors de l'accident, a été évacué vers une structure sanitaire où il est pris en charge en soins intensifs.

D'après les informations recueillies sur place, l'absence de la mère au moment des faits a ajouté à la douleur de cette tragédie familiale. Deux autres enfants de Mr Elessa ont également échappé à la mort. Ils auraient été envoyés par leur père à la boutique peu avant l'effondrement.

À leur retour, les deux enfants ont découvert leur habitation ensevelie sous les décombres et leurs proches victimes de la catastrophe. Une scène particulièrement éprouvante

pour ces rescapés, désormais confrontés à la perte de plusieurs membres de leur famille.

Si les premières circonstances de l'accident commencent à se préciser, les causes exactes de l'effondrement restent à établir. Les investigations devront notamment permettre de déterminer les conditions dans lesquelles l'immeuble était construit et les facteurs ayant provoqué la chute d'une partie de l'ouvrage sur la maison voisine.

Roger Mbassa Ndine sur les lieux du drame

Au lendemain de la catastrophe, le maire de la ville de Douala, Dr Roger

■ Mise au point

Rectificatifs factuels concernant la cession des actions du partenaire privé dans AES Sonel et la gouvernance sectorielle

La présente mise au point vise à apporter des clarifications objectives et documentées à la suite des récentes affirmations éditoriales, afin de prémunir l'opinion publique nationale contre les approximations et les instrumentalisation politiques.

1- Sur la réalité juridique et financière de la cession d'AES Sonel (2014)

Il convient de rétablir la vérité des faits administratifs et contractuels.

La transition actionnariaire opérée en 2014 n'est en aucun cas le fait d'une initiative clandestine des ministres Louis Paul Motaze ou du Dr Basile Atangana Kouna. Il convient de rappeler qu'aucun grand investissement au Cameroun ne se fait sans l'aval du Gouvernement et du Président de la République. Mieux encore ce dossier a fait l'objet d'échanges de haut niveau entre les représentants diplomatiques du Royaume Uni au Cameroun et les plus hautes autorités de l'État.

Conformément aux dispositions du pacte d'actionnaires liant la multinationale américaine à l'État du Cameroun, c'est la société AES Corporation qui a souverainement décidé de céder les parts qu'elle détenait dans le capital d'AES Sonel au fonds d'investissement britannique Actis. Comme le prévoyait ce contrat, le groupe AES a dûment notifié le Gouvernement par écrit en juillet 2013 de sa volonté de céder ses actions à Actis. Cette notification



donnait d'ailleurs le droit pour le Gouvernement d'exercer son droit de préemption ou la possibilité de faire acquérir les actions de l'entreprise par un autre candidat. Le Gouvernement a choisi de ne pas exercer son droit.

Il convient aussi de rappeler qu'avant de donner son aval au remplacement d'AES Corporation par Actis, le Gouvernement a pris la peine de dépêcher une mission de revue des réalisations d'Actis en Ouganda. C'est au cours de cette mission que les représentants de l'État ont pu constater que dans ce pays Actis et le gouvernement ougandais ont pu implémenter avec succès le basculement de tous les points de livraison de l'État au prépayé.

En outre, c'est méconnaître le fonctionnement de l'État d'une part et les préalables que suivent les investisseurs d'autre part que de s'imaginer qu'un investisseur britannique souhaitant devenir le partenaire stratégique de l'État dans le

secteur de l'électricité puisse le faire à l'insu des hautes autorités de l'État, notamment le Chef du Gouvernement de l'époque, Philémon Yang, et le Président de la République, S.E.M. Paul BIYA.

Les accusations d'aliénation illégale du patrimoine national portées contre les hauts commis de l'État susmentionnés relèvent donc d'une ignorance totale des précautions et procédures que l'État du Cameroun met en œuvre avant d'accepter un investisseur étranger.

2- Sur le bilan infrastructurel de la gestion de l'eau et de l'énergie

Malgré les divergences légitimes que l'on peut entretenir quant aux méthodes de gouvernance ou aux choix des collaborateurs sectoriels, l'analyse factuelle exige de dissocier la critique politique de la réalité des réalisations.

Les projets d'infrastructures initiés, structurés et exécutés sous la direction du

Dr Basile Atangana Kouna, depuis sa gestion de la SNEC jusqu'à son mandat au Ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE), constituent des réalités tangibles et vérifiables sur l'ensemble du territoire national.

Ainsi, c'est sous le magistère du Dr Basile Atangana Kouna que les grands projets actuellement mis en service dans le secteur de l'eau et l'électricité ont été lancés notamment Yato I et II, la MEFOU, le PAEPYS, la mise en service de la centrale de Kribi, l'inauguration du barrage de retenue de Lom Pangar, le lancement du projet de centrale de MEMVE'ELE, l'électrification de mille villages par systèmes photovoltaïques, l'avenant N°2 au contrat de concession de AES SONEL, la création et l'opérationnalisation de la SONATREL, le soutien de la Banque Mondiale au secteur de l'électricité, la structuration de l'aménagement hydroélectrique de Natchigal, la réhabilitation et mise en service de l'usi-

ne des eaux de la Mefou d'une capacité de production de 50.000 m3/jour, la réhabilitation de 52 centres de production d'eau potable sur l'ensemble du territoire national sur financement belge.

3- Sur le traitement éditorial et l'exigence d'objectivité journalistique

La critique de la gouvernance économique, notamment les questionnements autour de la gestion des finances publiques attribuée à Louis Paul Motaze, ne saurait s'affranchir des règles élémentaires de la déontologie journalistique. Il convient en effet de rappeler que tous engagements financiers de l'État vis-à-vis des bailleurs de fonds internationaux signés par le Ministre des Finances (ou le MINEPAT) font l'objet d'une habilitation préalable en bonne et due forme par le Président de la République.

Il suffit par ailleurs de consulter la presse officielle de l'époque et de rechercher les publications des textes officielles légaux et réglementaires de l'époque pour vérifier chacun des éléments de réponses que nous apportons ci-dessus. L'analyse des faits exige un recoupement rigoureux et impartial de l'information. L'absence de vérification contradictoire et le recours à des allégations non étayées, à l'instar des récits entourant le déplacement de l'ancien ministre Atangana Kouna au Nigeria en mars 2018, affaiblissent la crédibilité du débat public.

**Conrad Dieudonné
Bébé NDI**

■ Sécurité routière

Jean Ernest Ngallè Bibéhè suspend huit permis de conduire pour 12 mois

Refus d’obtempérer, excès de vitesse et délit de fuite sont au cœur des sanctions prononcées par le ministre des Transports. Dans deux communiqués signés le 6 octobre 2026, Jean-Ernest Masséna Ngallè Bibéhè annonce la suspension de huit permis de conduire, dans le cadre de la lutte contre les comportements dangereux sur les routes camerounaises.

La répression des infractions au Code de la route se poursuit au Cameroun. Le ministre des Transports, Jean-Ernest Masséna Ngallè Bibéhè, vient de prononcer la suspension, pour une durée de douze mois, de huit permis de conduire. Les mesures ont été rendues publiques à travers deux communiqués radio-presse, référencés 0117 et 0118/CRP/MINT/SG-DTR/BCPR/COZU, signés le 6 octobre 2026 à Yaoundé.

Dans le premier communiqué, cinq conducteurs sont sanctionnés pour refus d’obtempérer et non-respect de la limitation de vitesse. Il s’agit de Pallawoh Samba Kolle Noël, titulaire du permis n° SW-121892-12 ; Philip Ndombeh Tam, permis n° NW-119152-10 ; Poutugniqni Ngouansa Aboubakar, permis n° LT-193284-12 ; Tagne Kengne, permis n° LT-102471-19 ; et Taghuo, permis n° OU-

114434-10. Le second communiqué porte sur trois autres conducteurs sanctionnés pour des infractions comprenant le refus d’obtempérer, le non-respect des limitations de vitesse et le délit de fuite. Les personnes concernées sont Tatsa Fokwang Norbert, titulaire du permis n° NW-133884-11 ; Teffo Etienne, permis n° OU-126980-11 ; et Tchuenta Pouokam Georges, permis n° AD-124162-14.

Interdiction formelle de conduire

La sanction ne se limite pas au retrait temporaire du droit de conduire. Pendant toute la durée de leur suspension, les huit intéressés sont formellement interdits de toute activité de conduite automobile. Une disposition qui vise à garantir l’application effective des décisions administratives et à empêcher les conduc-



teurs sanctionnés de reprendre le volant durant cette période.

À travers ces mesures, le ministre des Transports réaffirme également le caractère obligatoire des pres-

criptions du Code de la route. Dans les deux communiqués, il rappelle que leur respect n’est pas facultatif et que toute violation expose son auteur aux sanctions prévues par la réglementation.

tion en vigueur.

Une politique de fermeté contre les accidents

Ces sanctions s’inscrivent en droite ligne des actions menées par Jean-Ernest Masséna Ngallè Bibéhè pour réduire les accidents de la circulation, qui continuent de provoquer des pertes en vies humaines sur les axes routiers camerounais. Le refus d’obtempérer, les excès de vitesse et les délits de fuite figurent parmi les comportements qui compromettent la sécurité des usagers et compliquent parfois la prise en charge des victimes.

En multipliant les mesures disciplinaires contre les conducteurs en infraction, le département ministériel entend renforcer la responsabilité individuelle au volant et rappeler que la circulation routière est soumise à des règles dont la violation entraîne des conséquences.

Au-delà de la sanction administrative, l’objectif reste la protection des vies humaines. La prévention des drames routiers exige ainsi une vigilance constante, le respect des limitations de vitesse et l’obéissance aux injonctions des agents chargés du contrôle de la circulation.

Le message du ministre est sans ambiguïté : aucun conducteur ne saurait se placer au-dessus des règles de sécurité routière. Sur les routes camerounaises, le respect du Code de la route demeure une exigence fondamentale pour préserver les vies et réduire le lourd bilan des accidents.

Henri Donatien AYANG



■Axe routier Douala-Yaoundé Reconstruire l'ancienne route pendant que l'autoroute s'éternise

Alors que l'autoroute censée moderniser la liaison entre Douala et Yaoundé accumule les retards, le gouvernement prévoit de reconstruire une partie de la route nationale vieillissante. Une opération nécessaire, mais qui soulève des questions sur la cohérence des investissements, l'endettement public et le calendrier politique.

La route entre Douala et Yaoundé illustre un paradoxe coûteux pour l'économie camerounaise. Vieille de plus de 40 ans, elle reste essentielle au transport des personnes et des marchandises, tandis que l'autoroute destinée à la remplacer tarde à être achevée.

Le 8 octobre 2026, le ministère des Travaux publics a lancé un appel d'offres pour reconstruire 167 kilomètres entre Yaoundé et Édéa, sur 30 mois et en trois lots. L'opération répond à la dégradation avancée de cet axe stratégique, mais relance le débat sur la planification des infrastructures.

Une route indispensable, une autoroute en retard

La route nationale supporte une part importante des échanges entre la capitale politique et le principal pôle économique du pays. Son mauvais état allonge les temps de parcours, renchérit le transport et accroît les risques pour les usagers.

Sa réhabilitation apparaît donc nécessaire. Mais elle intervient alors que l'autoroute Douala-Yaoundé, conçue pour offrir une liaison plus rapide et plus sûre, reste inachevée.

La première phase, longue d'environ 60 kilomètres, a été engagée en 2014 et mise en service en décembre 2021. La deuxième, d'environ 141,1 kilomètres, a démarré en octobre 2024. Réalisée par China First Highway Engineering Company, elle est confrontée aux difficultés liées aux emprises foncières et à l'indemnisation des populations. Son achèvement est annoncé pour 2031.

Le Cameroun doit ainsi investir dans une route dont le



rôle devait progressivement diminuer, faute d'avoir livré à temps l'infrastructure appelée à la remplacer.

Un projet partiellement élargi

Sur les 167 kilomètres concernés, seuls 45,3 kilomètres seront aménagés en quatre voies. Le reste fera l'objet d'une reconstruction avec amélioration de la géométrie routière.

Ce choix mérite d'être expliqué. A-t-il été dicté par les projections de trafic, les contraintes techniques, le coût des travaux ou la perspective de mise en service de l'autoroute ? Une reconstruction lourde doit être pensée sur plusieurs décennies. Si le trafic augmente rapidement, certaines sections pourraient devenir insuffisantes.

À l'inverse, élargir tout le tracé aurait un coût difficile à justifier si l'autoroute est achevée dans les délais. L'enjeu est donc de définir une complémentarité claire entre les deux axes.

Un financement encore incomplet

Le projet ne couvre pas en-

core les 51 kilomètres entre Édéa et Dibamba, ni la construction d'un second pont sur le fleuve Dibamba. Ces travaux dépendent encore de financements extérieurs en discussion avec l'Agence française de développement, la Banque européenne d'investissement et l'Union européenne, dans le cadre du Programme Douala-Bangui soutenu par la Banque mondiale.

Le 12 juin 2026, la Banque mondiale aurait approuvé une enveloppe de 1,12 milliard de dollars pour des investissements régionaux, dont plus de 400 millions destinés aux routes camerounaises.

Les autorités devront toutefois préciser le montage financier, les conditions des prêts et la part qui pèsera sur les finances publiques. Le coût réel d'une infrastructure inclut aussi les intérêts de la dette, l'entretien, les dépassements budgétaires et les risques de retard.

Une dépense nécessaire, mais à justifier

Sans financement sécurisé, le pays pourrait se retrouver

avec un axe modernisé par tronçons, sans continuité satisfaisante.

Une route dégradée ne peut être abandonnée au seul motif qu'une autoroute est en construction. Tant que celle-ci n'est pas achevée, l'itinéraire actuel reste indispensable. Reporter sa réhabilitation aggraverait les risques et pourrait augmenter le coût des réparations.

Mais cette nécessité ne dispense pas le gouvernement de présenter ses arbitrages. Combien coûteront la reconstruction et l'entretien de la route ? Quel montant reste nécessaire pour achever l'autoroute ? Quels bénéfices économiques sont attendus de chaque infrastructure ?

Sans comparaison claire, le risque est de financer deux projets poursuivant en partie le même objectif, sans expliquer leur complémentarité.

Un calendrier qui interroge

L'appel d'offres a été lancé le 8 octobre 2026, à quelques jours de l'échéance électorale de février 2027 annoncée pour les élections législatives et municipales.

Cette proximité nourrit les interrogations.

L'annonce d'un chantier sur un axe aussi important constitue un message politique fort. Elle peut répondre à une urgence réelle, mais aussi servir la communication électorale. La seule coïncidence des dates ne permet pas de conclure à une instrumentalisation.

Les autorités doivent néanmoins distinguer l'annonce, l'attribution des marchés, le financement sécurisé, le démarrage des travaux et leur livraison. Les citoyens sont en droit d'attendre un calendrier précis, les noms des entreprises retenues, les financements mobilisés et un mécanisme de suivi.

Une stratégie à clarifier

Le gouvernement doit répondre à une contradiction : réhabiliter une route indispensable tout en accélérant une autoroute dont l'achèvement accumule les retards.

Une stratégie cohérente supposerait de publier un calendrier commun aux deux projets, de préciser les financements restants et de définir la vocation future de chaque axe. La route nationale pourrait devenir une liaison complémentaire, notamment pour le trafic local, mais cette orientation doit guider les choix techniques et financiers.

Reconstruire la route est peut-être indispensable. Mais après plus de dix ans de chantier autoroutier, le gouvernement doit démontrer que ces investissements s'inscrivent dans une vision unique, soutenable et économiquement justifiée.

Etienne PENDA

■Port autonome de Kribi

50 milliards FCFA pour un terminal agro-industriel

Le Port autonome de Kribi et le consortium Kribi Oil and Grain Terminal (KOGT S.A.) projettent de construire un terminal spécialisé dans les céréales et les produits agro-industriels. Mais sur les 50 milliards de FCFA nécessaires, 40 milliards restent à mobiliser, alors que les travaux sont annoncés pour 2027.

Le Port autonome de Kribi (PAK) veut renforcer son positionnement dans la logistique portuaire avec un nouveau terminal dédié aux céréales et aux produits agro-industriels. Un mémorandum d'entente a été signé à cet effet avec Kribi Oil and Grain Terminal (KOGT S.A.), un consortium réunissant des entreprises camerounaises, suisses et turques, selon une communication publiée le 9 octobre 2026.

Évalué à 50 milliards de FCFA, le projet prévoit une contribution des promoteurs de 10 milliards, soit 20 % de l'investissement. Les 40 milliards restants devront être mobilisés auprès de partenaires financiers, avec l'accompagnement de BGFIBank Cameroun, chargée de la structuration financière et de la coordination des financements. Aucun montant de crédit ni engagement ferme de financement n'a cependant été précisé.

Le calendrier prévisionnel prévoit 24 mois pour la mobilisation des ressources, un démarrage des travaux en 2027 et une mise en service en 2029. La concrétisation de



ces échéances dépendra donc largement de la capacité du consortium à boucler son financement et à satisfaire les procédures préalables au chantier.

Une capacité de stockage de 102.000 tonnes

Implanté sur 9,2 hectares dans le complexe industria-lo-portuaire de Kribi, le terminal comprendra notamment 17 silos de 6.000 tonnes chacun, soit une capacité to-

tale de 102 000 tonnes de céréales. Un laboratoire de contrôle qualité et une tour de manutention sont également prévus.

Le projet prévoit en outre quatre entrepôts de 5 000 m² chacun, offrant une capacité de 30 000 à 40 000 palettes. Un parking pour 120 à 150 poids lourds, une station-service logistique, des installations de maintenance et des espaces de services complèteront l'infrastructure.

Grâce aux installations en

eau profonde du port, le terminal pourra accueillir des navires d'une capacité annoncée allant jusqu'à 50 000 tonnes. KOGT entend ainsi rationaliser les opérations de déchargement, de stockage et d'acheminement des marchandises, avec l'ambition de réduire les coûts logistiques.

Le défi de la concurrence avec Douala

L'enjeu sera désormais de

convaincre les importateurs et les industriels d'utiliser cette nouvelle plateforme. Plusieurs minoteries disposent déjà d'installations à Douala, à l'instar de la Société des Céréales du Cameroun (SCC), qui possède une capacité de stockage de 30 000 tonnes de blé à Bonabéri.

Pour ces opérateurs, le choix de Kribi dépendra de la compétitivité du coût global d'approvisionnement. Les avantages liés à l'accueil des navires devront être comparés aux dépenses supplémentaires de transport terrestre lorsque les marchandises sont destinées aux usines de Douala.

Autre inconnue : le PAK n'a pas indiqué si KOGT dispose déjà d'engagements commerciaux auprès d'importateurs ou d'industriels. La sécurisation de volumes réguliers sera pourtant déterminante pour assurer la viabilité du terminal et convaincre les partenaires financiers.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de diversification du port de Kribi, opérationnel depuis mars 2018. En juin 2026, Africa Global Logistics (AGL) Cameroun avait lancé la troisième phase de son Kribi Logistics Hub, pour un investissement de 2,6 milliards de FCFA, notamment consacré au stockage du cacao.

Selon les prévisions annoncées, le futur terminal de KOGT pourrait générer entre 600 et 800 emplois durant sa construction, puis environ 200 en phase d'exploitation. Mais avant ces retombées économiques, le consortium devra relever un double défi : mobiliser les 40 milliards de FCFA manquants et garantir un trafic suffisant pour rentabiliser son investissement.

Flaubert KAMGA



■ Fret terrestre

Le BGFT accélère la dématérialisation avec LANDFREIGHTiS+

Le Bureau de Gestion du Fret Terrestre (BGFT) intensifie la préparation au déploiement de LANDFREIGHTiS+, une plateforme numérique destinée à moderniser les procédures de transport routier de marchandises. Avec l'appui technique du cabinet SERVVOO, le Bgft a réuni, le 08 octobre 2026 dans son siège à Douala, les bailleurs de fret et les Commissionnaires en Douane Agréés (CDA) afin de présenter les nouvelles fonctionnalités de l'outil et de faciliter son appropriation par les professionnels.

La digitalisation du fret terrestre franchit une nouvelle étape au Cameroun. Au cœur de cette transformation, LANDFREIGHTiS+ ambitionne de simplifier les formalités administratives, de sécuriser les documents de transport et d'améliorer le suivi des marchandises sur les corridors nationaux et sous-régionaux.

Réunis lors d'une séance de travail, les principaux acteurs de la chaîne logistique ont été édifiés sur les procédures de délivrance de la Lettre de Voiture Internationale (LVI) et de la Déclaration de Fret. Démonstrations pratiques, présentation des fonctionnalités et échanges avec les utilisateurs ont rythmé cette rencontre, organisée par le BGFT avec l'appui du cabinet SERVVOO.

L'objectif est de préparer les professionnels à l'utilisation de cette plateforme intégrée, dont la mise en service opérationnelle reste conditionnée à la finalisation des travaux techniques et à la coordination avec les administrations concernées.

Des formalités simplifiées et des marchandises mieux suivies

LANDFREIGHTiS+ mise d'abord sur l'interconnexion avec le guichet unique du commerce extérieur, à travers la référence FDEC. Cette intégration doit permettre de préremplir automatiquement plusieurs informations relatives aux transactions, aux expéditeurs, aux conteneurs ainsi qu'aux lieux d'origine et de destination. À la clé, une réduction des saisies répétitives,



des délais de traitement et des risques d'erreur.

La sécurisation des documents constitue un autre axe majeur du dispositif. Les pièces générées sont dotées d'un QR Code cryptographié et d'une signature électronique, validée au moyen d'un code à usage unique transmis par courriel ou WhatsApp. La géolocalisation et le suivi aux points de contrôle, notamment à Yassa, doivent également

renforcer la traçabilité des marchandises tout au long de leur acheminement.

Sur le plan économique, la plateforme intègre un mécanisme de prix plancher du transport, présenté comme un moyen de limiter les pratiques tarifaires susceptibles de fragiliser les opérateurs. Des travaux sont par ailleurs engagés sur une tarification dynamique au tonne-kilomètre, qui devrait prendre en compte des pa-

ramètres tels que le coût du carburant, l'état des routes et la fiscalité.

Le paiement mobile au service de la fluidité

La dématérialisation concerne également les opérations financières. Grâce à l'intégration annoncée d'Orange Money et de MTN Mobile Money, les utilisateurs pourront régler les droits par

voie électronique. Le système doit ensuite permettre la génération immédiate des documents nécessaires aux opérations de transport, notamment les bons de commande, les avis d'enlèvement, les bordereaux de livraison et les lettres de voiture imprimables.

Pour le BGFT, la réussite de cette mutation dépend toutefois de l'adhésion effective des professionnels. L'organisme prévoit ainsi de mettre à leur disposition des guides d'utilisation et des supports pratiques destinés notamment aux transporteurs et aux conducteurs. Des ateliers de démonstration sont également annoncés pour faciliter la prise en main de l'outil sur le terrain.

La concertation doit se poursuivre avec les organisations syndicales des transporteurs routiers, tandis que des échanges avec le ministère des Transports et les autres parties prenantes institutionnelles doivent permettre de fixer la date officielle de lancement et d'achever l'interconnexion avec le guichet unique.

À travers LANDFREIGHTiS+, le BGFT entend ainsi moderniser la gestion du fret terrestre, renforcer les échanges de données entre acteurs publics et privés et contribuer à la fluidité du commerce extérieur camerounais. Au-delà de l'innovation technologique, l'enjeu est de rendre les opérations de transport plus transparentes, plus sûres et plus efficaces, dans un environnement où la compétitivité logistique pèse sur les échanges au sein de la zone CEMAC.

Alex MBEMA

■Fiscalité Camerounaise

Le ras-le-bol du patronat face à un système qui étouffe les entreprises

À l'occasion de la dédicace de l'ouvrage «La fiscalité camerounaise au scalpel», le 8 octobre 2026 au siège du GECAM à Douala, l'économiste Alain Symphorien Ndzana Biloa, le professeur Bruno Bekolo Ebe et Célestin Tawamba ont dressé un réquisitoire contre les dérives du système fiscal. Entre multiplication des prélèvements, redressements contestés et déficit de confiance, le débat pose une question fondamentale : comment mobiliser davantage de recettes sans asphyxier ceux qui créent la richesse ?

La fiscalité camerounaise est-elle devenue une contrainte pour les entreprises plutôt qu'un instrument de financement du développement ? La question a dominé la cérémonie de dédicace de La fiscalité camerounaise au scalpel, ouvrage d'Alain Symphorien Ndzana Biloa présenté le 8 octobre 2026 au siège du Groupement des entreprises du Cameroun (GECAM), à Douala. Devant un public composé de chefs d'entreprise, d'universitaires, de conseils fiscaux et de représentants de l'administration, les échanges ont mis en évidence les contradictions d'un système qui multiplie les prélèvements sans parvenir à instaurer une adhésion durable à l'impôt.

Sous le patronage du président du GECAM, Célestin Tawamba, la rencontre a surtout servi de tribune à une critique convergente : la performance fiscale ne saurait se mesurer au seul volume des recettes mobilisées. Elle dépend également de la capacité de l'État à préserver le tissu productif, à garantir une répartition équitable de l'effort contributif et à rendre visible l'utilisation des ressources collectées.

164 prélèvements recensés, une efficacité toujours contestée

Le premier mérite de l'ouvrage est de donner une vue d'ensemble d'un paysage fiscal souvent difficile à appréhender pour les contribuables. Selon le recensement présenté par l'auteur, le Cameroun compte au moins 160 impôts, taxes et autres prélèvements obligatoires. Quatre prélèvements supplémentaires, liés à la sûreté radiologique et nucléaire, portent le total à 164. À cela s'ajoutent 18 prélèvements en attente de textes d'application et 35 autres qui ont été refondus ou sup-



primés.

Cette cartographie révèle l'étendue des obligations auxquelles sont soumis les opérateurs économiques, mais aussi la complexité d'un dispositif faisant intervenir plusieurs administrations. Pour Alain Symphorien Ndzana Biloa, le problème ne réside pas uniquement dans le nombre de prélèvements. Il tient également à leur accumulation, à la difficulté d'en mesurer l'incidence globale et à l'insuffisance de données permettant d'apprécier précisément la charge fiscale supportée par les contribuables.

L'auteur reconnaît avoir rencontré des difficultés pour accéder à certaines informations, parfois indisponibles, parfois difficiles à obtenir. Il invite ainsi les agents de l'administration fiscale et les conseils fiscaux à contribuer à l'enrichissement de son inventaire.

À travers ce travail, il entend dépasser les analyses fragmentaires pour proposer une lecture transversale du système. Son ambition est de lever les tabous, de confronter les perceptions aux données disponibles et d'alimenter une réflexion sur les réformes nécessaires. L'ouvrage se veut ainsi un outil de compréhension pour les entreprises, les administrations, les chercheurs et l'ensemble des citoyens concernés par le financement de l'action publique.



Bruno Bekolo Ebe interpelle sur l'équité et la performance

Chargé de la lecture critique de l'ouvrage, le professeur Bruno Bekolo Ebe, recteur émérite des universités de Yaoundé et de Douala, situe la fiscalité camerounaise à un tournant. Pour lui, deux exigences doivent guider toute réforme : l'efficacité dans la mobilisation des recettes et l'équité dans la répartition de la charge fiscale.

La première répond aux besoins de financement de l'État, confronté à des contraintes budgétaires importantes et à un endettement qui réduit ses marges de manœuvre. La seconde conditionne l'acceptation de l'impôt par les citoyens et les entreprises, lesquels doivent pouvoir considérer que leur contribution est proportionnée à leurs capacités.

Or, cette adhésion est fragilisée lorsque le contribuable a le sentiment de payer toujours davantage sans bénéficier, en retour, de services publics à la hauteur de ses attentes. Le problème devient particulièrement sensible pour les entreprises confrontées aux coupures d'électricité, aux difficultés de transport et aux insuffisances des infrastructures. Ces contraintes pèsent sur les coûts de production, perturbent les activités et réduisent la compétitivité.

Dans ces conditions, la pres-



sion fiscale peut être vécue comme une charge supplémentaire imposée à des entreprises déjà confrontées à un environnement économique difficile. Le risque, souligne en substance l'universitaire, est de voir se détériorer le lien entre le financement collectif et les bénéfices attendus de l'action publique.

La confiance, maillon faible du contrat fiscal

Au cœur de cette crise se trouve la relation entre l'administration et le contribuable. Bruno Bekolo Ebe déplore une approche qu'il associe à la «sur-enchère répressive», dans laquelle le contrôle et la sanction semblent prendre le pas sur l'accompagnement, la pédagogie et la recherche d'une conformité fiscale durable.

Une telle orientation peut produire des recettes à court terme, mais elle risque de compromettre les résultats à long terme si elle décourage l'investissement, fragilise les entreprises ou alimente la défiance à l'égard de l'administration.

L'universitaire rappelle que l'impôt ne repose pas uniquement sur une obligation légale. Il suppose également un minimum de confiance dans les institutions et dans l'usage des ressources publiques. Lorsque les contribuables ne perçoivent pas la contrepartie collective de leur effort, leur consentement à

l'impôt s'affaiblit.

Cette question concerne autant les ménages que les chefs d'entreprise. Pour ces derniers, le sentiment de contribuer au financement de l'État tout en devant supporter les défaillances des infrastructures et des services essentiels nourrit une interrogation sur l'équilibre du contrat social.

À terme, cette défiance peut encourager des comportements de contournement ou de non-conformité, réduisant précisément le rendement fiscal que l'administration cherche à améliorer. La performance durable exige donc davantage qu'un renforcement des contrôles : elle suppose des règles compréhensibles, une application prévisible de la loi et une administration soucieuse de traiter équitablement les contribuables.

Célestin Tawamba dénonce une pression fiscale déconnectée de la croissance

Le président du GECAM, Célestin Tawamba, a donné à ce diagnostic une traduction économique particulièrement critique. Il s'est appuyé sur l'évolution des recettes fiscales et celle de la croissance pour souligner, selon lui, un déséquilibre préoccupant.

«L'année dernière, les recettes fiscales ont augmenté de 15 %, pendant que le taux de croissance du PIB est de 3 %. Comment pouvez-vous prétendre prendre 15 % dans une activité qui augmente de 3 % ? Il y a un problème», a-t-il déclaré.

Cette comparaison résume l'inquiétude du patronat : une progression des recettes fiscales nettement supérieure à celle de l'activité économique peut traduire une intensification



de la pression sur les contribuables existants, particulièrement lorsque l'élargissement de l'assiette et le développement du secteur productif ne progressent pas au même rythme.

Le raisonnement du patron des patrons ne consiste pas à contester le principe de l'impôt, indispensable au financement des politiques publiques. Il met plutôt en cause les modalités de mobilisation des recettes et leurs conséquences sur la capacité des entreprises à investir, à embaucher et à se développer.

Célestin Tawamba dénonce notamment des opérations de contrôle au cours desquelles des redressements fiscaux sont notifiés pour des montants qu'il juge disproportionnés. Une telle pratique, lorsqu'elle est perçue comme arbitraire ou insuffisamment justifiée, est susceptible de déstabiliser la trésorerie des entreprises et d'alimenter les contentieux.

«Ce système, il est mauvais. Il tue l'entreprise, il tue la création d'entreprise à succès, et il ne permet pas à l'État de collecter l'impôt», a-t-il lancé.

Le président du GECAM appelle ainsi à sortir d'une logique dans laquelle l'accroissement des recettes reposerait principalement sur la multiplication des taxes et l'intensification des redressements. Pour lui, la création de richesse doit devenir un objectif central de la politique fiscale, car une économie plus productive et un tissu entrepre-

neurial plus solide offrent, à terme, une base plus durable de mobilisation des recettes.

Taxer davantage ne suffit pas à créer de la richesse

La critique du patronat vise également ce qu'il considère comme un réflexe de taxation systématique. «On taxe tout, les téléphones, tout !», déplore Célestin Tawamba, dénonçant une approche qui tend à rechercher de nouvelles ressources sans toujours mesurer les effets cumulés des prélèvements sur les ménages et les entreprises.

Cette multiplication des impositions soulève une question de cohérence. Chaque taxe peut répondre à un objectif particulier, mais leur accumulation peut produire un coût global difficilement supportable pour les opérateurs économiques. Elle peut également compliquer les obligations déclaratives, alourdir les frais de conformité et accroître l'incertitude dans les décisions d'investissement.

L'enjeu est donc de distinguer une fiscalité qui accompagne le développement de l'activité d'une fiscalité qui finit par le pénaliser. Lorsque les entreprises consacrent une part croissante de leurs ressources à satisfaire leurs obligations fiscales et administratives, elles disposent de moins de moyens pour moderniser leurs équipements, améliorer leur produc-

tivité ou conquérir de nouveaux marchés.

La question se pose avec une acuité particulière dans un environnement où les entreprises doivent déjà absorber les surcoûts liés à l'énergie, au transport et aux insuffisances logistiques. Une politique fiscale efficace devrait tenir compte de ces contraintes et rechercher un équilibre entre les besoins budgétaires de l'État et les capacités réelles du secteur productif.

Dette publique et transparence : l'État également interpellé

Le professeur Bruno Bekolo Ebe élargit le débat à la gestion des finances publiques. Il rappelle que le recours à l'endettement ne dispense pas d'une réflexion sur la charge fiscale future. À cet égard, il mobilise l'idée de l'équivalence ricardienne, souvent résumée par la formule selon laquelle les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de demain.

Cette perspective renforce l'exigence de transparence dans la mobilisation et l'utilisation des ressources publiques. Si les contribuables sont appelés à supporter une charge fiscale importante, ils doivent pouvoir comprendre les choix budgétaires, apprécier les résultats des dépenses et vérifier que les fonds collectés contribuent effectivement aux objectifs de développement.

L'universitaire rappelle, à ce titre, les exigences de la loi du 11 juillet 2018 relative à la transparence et à la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques, qui prévoit une information large, régulière et approfondie sur les finances de l'État.

La transparence ne constitue donc pas une simple exigence administrative. Elle participe à la légitimité de l'impôt. Une dépense publique mieux expliquée, plus efficace et davantage orientée vers les besoins collectifs peut renforcer la confiance et encourager le respect des obligations fiscales.

À l'inverse, lorsque les contribuables ne comprennent ni l'évolution de la pression fiscale ni les résultats obtenus grâce aux recettes collectées, le risque est de voir se creuser le fossé entre les institutions et les citoyens.

Des réformes attendues pour restaurer la sécurité juridique

Les préoccupations soulevées lors de la dédicace trouvent un écho dans plusieurs débats récents autour de la fiscalité camerounaise. L'ouvrage évoque notamment les dysfonctionnements de la plateforme de la Direction générale des impôts, le rappel en urgence de l'ancien logiciel Fiscalis, les discussions sur l'impôt général synthétique, les modalités de collecte des droits de douane sur les terminaux numériques importés ainsi que les mécanismes de transaction spéciale permettant, sous certaines conditions, de réduire des dettes fiscales.

Ces différents dossiers illustrent les difficultés auxquelles peuvent être confrontés les contribuables lorsque les outils, les procédures ou les dispositifs fiscaux évoluent dans un environnement perçu comme instable.

Pour les entreprises, la sécurité juridique constitue pourtant un élément déterminant de la compétitivité. Les opérateurs économiques ont besoin de connaître à l'avance les règles applicables, de pouvoir anticiper leurs obligations et de bénéficier de procédures de contrôle transparentes. L'instabilité des dispositifs et les difficultés d'interprétation

peuvent alourdir les coûts de gestion et freiner les décisions d'investissement.

La réforme attendue ne consiste donc pas seulement à réduire le nombre de prélèvements. Elle suppose également une meilleure coordination entre les administrations, une clarification des obligations, une modernisation fiable des outils numériques et une plus grande prévisibilité des procédures.

Les efforts engagés par la Direction générale des impôts et la Direction générale des douanes pour améliorer le climat des affaires sont d'ailleurs reconnus par l'auteur. Mais les intervenants estiment que ces initiatives doivent s'inscrire dans une transformation plus globale du rapport entre l'État et les contribuables.

Repenser le pacte fiscal

Au terme des échanges, un constat s'impose : le Cameroun ne manque ni de textes fiscaux ni de mécanismes de prélèvement. La difficulté réside davantage dans la cohérence de l'ensemble, l'équité de la charge, l'efficacité de la dépense publique et la confiance des contribuables.

L'enjeu est de construire un système capable de mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement de l'État sans compromettre la survie des entreprises ni décourager l'initiative privée. Cela passe par une fiscalité plus lisible, des contrôles mieux encadrés, une meilleure prise en compte des capacités contributives et une utilisation des recettes publiques davantage tournée vers les besoins des populations et de l'économie.

La dédicace de La fiscalité camerounaise au scalpel aura ainsi dépassé le cadre de la présentation d'un ouvrage pour ouvrir un débat de fond sur le modèle fiscal du pays. Entre l'exigence de recettes de l'État et les inquiétudes du secteur privé, le défi est désormais de rétablir un équilibre.

Car, comme le suggèrent les interventions d'Alain Symphorien Ndzana Biloa, de Bruno Bekolo Ebe et de Célestin Tawamba, la véritable performance fiscale ne se mesure pas seulement à ce que l'État prélève, mais aussi à ce que l'impôt permet de construire.

Jean-Jacques ONANA



COMMUNIQUE

Douala, le 1^{er} octobre 2026

Point de situation sur la distribution du gaz domestique
et actions de TRADEX pour atténuer la crise

Face à la situation particulièrement difficile que traverse le marché de la distribution du gaz domestique en République du Cameroun, **TRADEX** tient à apporter à son aimable clientèle ainsi qu’au grand public, des précisions sur le déroulement de ses opérations, et les moyens mis en œuvre par la société, en vue d’accélérer un retour à la normale.

En effet, depuis quelques mois, l’écosystème national de la distribution du gaz domestique est sous tension, du fait de difficultés logistiques majeures en lien avec les capacités de stockage nationales de gaz butane et, des faiblesses structurelles en matière d’enfûtage des bouteilles de gaz dans les dépôts GPL.

Cette situation dont pâtit l’activité gaz de TRADEX depuis le début du deuxième trimestre de l’année en cours, se matérialise par un déficit entre les besoins journaliers du réseau TRADEX et les volumes effectivement mis à sa disposition.

En dépit des efforts déployés par l’opérateur public des dépôts pétroliers et gaziers dans le but d’étendre les capacités de stockage et d’enfûtage des bouteilles, en vue d’apporter une réponse pertinente à l’augmentation de la consommation, le problème n’est pas résorbé à date.

Afin de pallier ces difficultés et, dans l’optique d’accroître la disponibilité du gaz domestique dans son réseau, TRADEX a dû s’ouvrir à des centres emplisseurs privés, a

renforcé sa logistique de distribution et régulièrement sollicité à sa charge, des prorogations exceptionnelles des horaires de travail dans les dépôts d’enfûtage.

Parallèlement, sous la vision éclairée et l’impulsion forte de son Conseil d’Administration, TRADEX a adopté et amorcé la mise en œuvre d’un plan d’investissement ambitieux dans le développement de son activité gaz, dont l’une des premières retombées est la mise sur le marché depuis le début de l’année, d’un peu plus de **300 000 bouteilles de gaz neuves et sécurisées**, se positionnant ainsi comme l’un des leaders en termes de disponibilité de bouteilles de gaz.

Face à cette conjoncture, TRADEX mobilise actuellement ses ressources financières et humaines pour favoriser un rapide et durable retour à la normale dans l’approvisionnement de son réseau de distribution.

Mesurant pleinement le désagrément que provoquent les files d’attente dans ses stations-service de même que la perspective de recherches infructueuses de ce produit essentiel pour les ménages, TRADEX remercie ses clients pour leur compréhension, leur patience, leur civisme et leur fidélité renouvelée en cette période complexe. La société réitère à leur intention que le gaz domestique demeure commercialisé dans son réseau de distribution au prix officiel homologué par localité, affiché sur le totem et le local gaz en station-service.

Contact Presse

Division Communication et Relations Publiques – TRADEX S.A.
Courriel : tradex@tradexsa.com / Téléphone : (+237) 233 43 63 75
Site internet : www.tradexsa.com